



Cérémonie des traités de 2017
Promotion des traités multilatéraux qui protègent l'humanité
Rapport journalier
du

Jeudi, 21 septembre 2017

Aujourd'hui, quinze (15) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par neuf (9) États; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement** et cinq (5) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

Au total, trois (3) acceptations, deux (2) adhésions, neuf (9) ratifications et une (1) signature, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies:

Droits de l'homme

- **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (New York, 15 décembre 1989)**
(Ratification par Madagascar)
- **Amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant (New York, 12 décembre 1995)**
(Acceptation par le Bénin)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000)**
(Ratification par la République centrafricaine)
- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 18 décembre 2002)**
(Ratification par Madagascar)

Réfugiés et apatrides

- **Convention sur la réduction des cas d'apatridie (New York, 30 août 1961)**
(Adhésion par le Luxembourg)

Santé

- **Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (Séoul, 12 novembre 2012)**
(Ratification par Madagascar)

Désarmement

- **Amendement à l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 21 décembre 2001)**
(Acceptation par le Bénin)
- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)**
(Signature par la République démocratique populaire lao)

Environnement

- **Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (Rotterdam, 10 septembre 1998)**
(Ratification par la Turquie)
- **Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (Doha, 8 décembre 2012)**
(Acceptation par le Luxembourg)
- **Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, 10 octobre 2013)**
(Adhésion par la République démocratique populaire lao ; Ratification par le Luxembourg)
- **Accord de Paris (Paris, 12 décembre 2015)**
(Ratification par Cabo Verde et la République Dominicaine)
- **Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Kigali, 15 octobre 2016)**
(Ratification par Tuvalu)

★★★